

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-pedagogique-dans-l-enseignement-agricole-tant-de-chantiers.html>



Rentrée pédagogique dans l'enseignement agricole... tant de chantiers...

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 2 octobre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 26 septembre dernier, le secteur Pédagogie et Vie scolaire du Snetap-[FSU](#) a rencontré la Sous-Direction [POFE](#) sur les sujets de rentrée et notamment la mise en oeuvre des réformes.

Réforme du lycée, premières conséquences et questions sans réponses

Nous avons souhaité pour commencer, faire remonter les premières conséquences constatées de la réforme du lycée : fragilisation des effectifs en Seconde GT dans nombre d'établissements, départ d'élèves de seconde GT vers des 1ères générales à l'[EN](#) du fait du manque spécialités, faible nombre d'établissement proposant l'AET.

Pour ce qui est de l'AET, la [DGER](#) nous a indiqué que cette option serait valorisée sur le site Horizon 2021-2022 (site de l'ONISEP qui propose des parcours d'orientation en lien avec les spécialités choisies). Elle a également précisé que les élèves ayant suivi l'option en classe de première sont assurés de pouvoir le suivre en classe de terminale.

Devant notre demande de bilan réel des spécialités, la DGER nous a indiqué qu'elle établirait un tableau bilan des spécialités et options proposées. Sur ce même sujet des spécialités, l'administration n'a pas pu nous indiquer les modalités de conventionnement pour ce qui est de la mise en place d'une éventuelle 4e spécialité.

Si la DGER va participer au comité de suivi de la réforme à l'Education Nationale... il reste tant de questions qui demeurent sans réponse : le calendrier des épreuves, l'organisation [CCF](#) (qui corrige ? Comment se fait la consultation des banques de sujet ?), quelle sera la nature de l'épreuve de spécialité de biologie écologie en classe de 1ère pour les élèves qui décideraient de ne pas la conserver en terminale ? Comment faire pour permettre à un jeune qui décide, au 2e trimestre de ne pas conserver une spécialité et donc choisi sa doublette de spécialité alors que l'établissement n'a pas encore indiqué s'il pourra ou pas proposer ce choix l'an prochain ? ...

Politique de communication

Concernant le site « L'aventure du vivant », nous avons juste évoqué notre étonnement quant à sa sortie sans discussion préalable, quant la présentation qui nous semble complexe, enfantine... et qui contient quelques erreurs.

Pour prolonger, le courrier des deux ministres en direction des Recteurs-[DRAAF](#) et Directeurs d'[EPL](#), la DGER nous a précisé la nécessité de l'établissement de conventions rectorat DRAAF ou encore celle de conventions avec les conseils régionaux pour l'orientation.

Enfin, alors que le dispositif Affelnet (pour l'orientation des élèves de 3ème notamment) est en complète refonte et devrait fonctionner sur le modèle de Parcoursup (à savoir des demandes en ligne par les élèves et leurs familles), nous avons rappelé notre inquiétude quant la visibilité des formations de l'enseignement agricole public.

Le groupe de travail sur la voie professionnelle relancé

Pour poursuivre les travaux du [CNEA](#) de 2017... nous avons demandé la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet qui pourrait notamment aborder : le diplôme intermédiaire-[BEPA](#), l'épreuve de contrôle, l'aide aux élèves en difficultés, l'appui au départ en stage, l'appui à la poursuite d'études... La DGER a par ailleurs évoqué son souhait de réexamen du tronc commun du Bac Pro.

Examens

Nous sommes tout d'abord revenu sur les dysfonctionnements de la session 2019 et notamment ceux concernant l'épreuve E7 en Bac Pro. Elle a concerné plus de 470 candidats. Il s'agissait d'une erreur de communication concernant l'arrondi des sous-épreuves. Afin de rétablir, l'équité de traitement nous avons demandé à la DGER en juin-juillet que les candidats concernés puissent passer l'épreuve de contrôle. En ce début d'année, nous avons également demandé à ce qu'une information aux collègues soit réalisée.

Nous avons aussi dénoncé le calendrier intenable des épreuves terminales pour la session 2020... des dates avancées au 1er juin notamment en STAV qui empiètent sans cesse sur les enseignements.

Alors que nombre de collègues Président-Adjoint de Jury manquent à l'appel en cette rentrée, la Sous-Direction [POFE](#) nous a précisé avoir fait un courrier de remerciement aux collègues pour la dernière session et demandé la prise en compte de cette mission dans la carrière des agents au SRH.

[AESH](#), des précisions importantes et nécessaires : un contrat de 3 ans pour TOUS !

Suite à notre interpellation du SRH et de la DGER, il nous a été confirmé qu'effectivement, le Code de l'éducation modifié obligeait les EPL à signer des contrats de 3 ans pour nos collègues [AESH](#). Nous avons continué à demander que des consignes fortes redescendent dans les établissements concernant le décompte du temps de travail et les missions des AESH. Ainsi, pour toutes et tous, 36 semaines de travail (uniquement sur des missions liées à l'inclusion) et 5 semaines prenant en compte le travail invisible. Aucun collègue ne peut avoir une rémunération en dessous de l'indice 325. Ces consignes doivent redescendre rapidement dans les établissements.

Enfin, dans la logique des PIAL (à l'EN) que nous combattons, la DGER nous a précisé que nous allions vers le développement d'une mutualisation des AESH.